

**SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 : DELIBERATION N° 82**

*Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée*  
*Affaire suivie par Claudine LATOUCHE*  
☎: 03.27.53.76.01  
Réf. : **CL / G.GABERTHON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de la convocation : 22 SEPTEMBRE 2020**

**L'an deux mille VINGT, le VINGT-NEUF SEPTEMBRE à 18h30**

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE**

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**PRESENTS :** Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - ~~Brigitte RASSCHAERT~~ - Nino CHIES - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCIOLO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - ~~Marc DANNEELS~~ - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Jean-Pierre COULON - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Remi PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Brigitte PATFOORT - Aymeric MERLAUD

**EXCUSE(E)S AYANT DONNE POUVOIR :**

**Brigitte RASSCHAERT pouvoir à Emmanuel LOCOCCIOLO**

**EXCUSE(E)S :**

**ABSENT(E)S :**

**Marc DANNEELS**

**Aymeric MERLAUD**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Nino CHIES**

**OBJET : Demande de subvention dans le cadre de l'aide à la sécurisation des routes départementales en agglomération - Sécurisation de la RD 136 au croisement de la Rue de l'Ouvrage**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles :

- L.1111-10 relatif à la participation financière du département aux projets de la Commune,
- L.2331-4 et L.2331-6 relatifs aux recettes de fonctionnement et d'investissement du budget communal,

Vu la délibération cadre n° DV/2019/430 du 18 novembre 2019 du Département du Nord relative à la mise en œuvre d'un plan d'actions de renforcement de la Sécurité Routière sur les routes départementales du Nord, prise sur les fondements du rapport n° DV/2019/430 du 18 novembre 2019.

Vu la délibération n° DV/2019/453 du 18 novembre 2019 du Département du Nord prise sur les fondements du rapport n° DV/2019/453 du 18 novembre 2019 relatif aux modalités de répartition des Aides à la Sécurisation des Routes départementales en agglomération pour l'année 2020,

Vu l'avis favorable de la Commission "Environnement, Voirie, Espaces verts, Transition Energétique, Propreté" qui s'est tenue le 9 septembre 2020,

Vu l'avis favorable de la Commission « Finances, Travaux, Ressources humaines, Tranquillité Publique, Commerce » en date du 17 septembre 2020,

Considérant que le département du Nord a adopté un nouveau fond d'accompagnement des communes et des Groupements de communes pour la réalisation d'aménagements de sécurité sur les routes départementales à l'intérieur des agglomérations,

Que par les délibérations du 18 novembre 2019 susvisées, le Conseil départemental a affirmé l'importance des enjeux de la sécurité routière au travers de sa politique d'investissement sur les infrastructures routières et son rôle majeur dans l'amélioration de la sécurité routière en tant que gestionnaire des routes départementales,

Qu'ainsi par la délibération cadre sus visée, dix mesures ambitieuses pour un plan d'actions de renforcement de la sécurité routière sur les routes départementales du nord ont été décidées, notamment, le renforcement de la sécurisation des routes départementales en agglomération,

Que cette politique d'accompagnement des communes est complémentaire de la politique « de répartition du produit des amendes de police de la circulation routière » de l'Etat.

Considérant en outre que la délibération n°453 est venue préciser les critères d'attribution dudit fonds.

Qu'il doit s'agir de travaux de maîtrise des vitesses en traverse d'agglomération et de sécurisation des déplacements des différentes catégories d'usagers qui ont pour objectifs de :

- Favoriser une conduite apaisée
- Sécuriser et mettre en accessibilité les traversées piétonnes
- Sécuriser la circulation en deux-roues légers

Considérant qu'un premier appel à projets avait été lancé le 16 janvier 2020,

Mais qu'en raison de la crise sanitaire exceptionnelle, toutes les communes n'ont pas été en mesure de déposer un dossier avant la clôture de l'appel à projets,

Qu'ainsi le département du Nord a décidé le lancement d'un second appel à projets,

Considérant que la ville de Maubeuge souhaite sécuriser le croisement de la RD 136 (Rue de Mairieux) avec la Rue de l'Ouvrage, croisement particulièrement dangereux en raison d'un manque de visibilité et de la vitesse excessive des usagers de la RD 136 par l'installation de feux comportementaux,

Que le projet a été évalué à 37 690 € HT, enveloppe incluant frais d'études et aléas éventuels,

Mais que les travaux évalués à 33 355 € HT peuvent être subventionnés au titre de l'axe « favoriser la conduite apaisée » par l'installation d'équipements de régulation,

Considérant que la Commune peut recevoir tant en fonctionnement qu'en investissement, des subventions d'Etat, de la Région et du Département,

Que la part de participation du département sur ces travaux s'élève à 75 % du montant hors taxe du projet plafonné à 20 000 € HT, soit un montant de 20 000 € HT ?

Que, subséquemment, la part à charge de la Ville s'élève à 13 355 € HT,

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,  
À l'unanimité,**

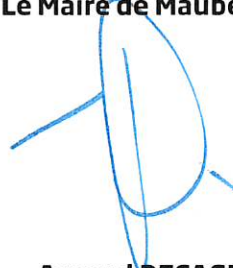
- **Approuve** l'engagement de ces travaux,
- **Valide** la part à charge de la Commune de Maubeuge qui s'élève à 13 355€ HT,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à :
  - Solliciter la subvention d'aide à la sécurisation des routes départementales en agglomération pour la sécurisation de la RD 136 au croisement de la rue de l'ouvrage pour un montant de 20 000€ HT,
  - Signer tous documents relatifs à la contractualisation de l'aide financière.

**Fait en séance les jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,**

**Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.**

**Le Maire de Maubeuge,**



**Arnaud DECAGNY**



Transmis en Sous-Préfecture le : 06/10/2020

Affiché le : 12/10/2020

Notifié le :